E 16000033/83

### **DEPARTEMENT DU VAR**

# **ENQUETE PUBLIQUE**

# RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2015/2025 TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

CARQUEIRANNE - LA CRAU - HYERES - OLLIOULES - LA GARDE-LE PRADET - LE REVEST LES EAUX - SAINT MANDRIER - SIX FOURS LES PLAGES - LA SEYNE SUR MER - SIX FOURS LES PLAGES -TOULON - LA VALETTE DU VAR

du lundi 12 Septembre 2016 au samedi 15 octobre 2016

# **ANNEXES**



- RENCONTRE MO SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
- RÉPONSE MO SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS + DOCUMENTS ANNEXÉS
- AVIS PPA
- RÉPONSE MO PPA

## DEPARTEMENT DU VAR

# **ENQUETE PUBLIQUE**

# RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2015/2025 TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

CARQUEIRANNE - LA CRAU - HYERES - OLLIOULES - LA GARDE- LE PRADET - LE REVEST LES EAUX - SAINT MANDRIER - SIX FOURS LES PLAGES - LA SEYNE SUR MER - TOULON - LA VALETTE DU VAR

du lundi 12 Septembre 2016 au samedi 15 octobre 2016

# RENCONTRE AVEC LE MAITRE D'OUVRAGE LE 21.10.16

Article 5 de l'arrêté AP 16/60 23 Août 2016

REMISE DE LA SYNTHESE LE MARDI 25.10.2016

Gisèle FERNANDEZ - Olivier VILLEDIEU DE TORCY - René FREMAUX COMMISSAIRES ENQUETEURS

INMISSAIRE T.A. TOUCH 1

# 1 - Objet:

L'enquête publique porte sur le projet de révision du PDU. L'article 5 de l'arrêté N° A 16/60 précise que la présidente de la commission rencontrera sous huitaine le président de TPM et lui communiquera les observations écrites ou orales.

Le vendredi 25 octobre à 14h30, une rencontre a eu lieu avec le représentant du Président de TPM, les responsables du dossier.

Suite à cette réunion, le document de synthèse a été remis le 25 octobre soit 8 jours après la remise des dossiers (le lundi 17 octobre 2016 à 16H30).

Le Président de TPM dispose de 15 jours pour produire ses observations soit le mercredi 9 novembre.

# 2 - Déroulement de l'enquête :

#### Accueil Mairie:

Les membres de la commission ont été parfaitement reçus sur chaque lieu de permanence. Celles-ci ont été en nombre très suffisant pour permettre de recevoir largement le public.

## A noter cependant:

- Commune de la Seyne : une remarque sur la difficulté d'accéder au bureau du CE difficilement identifiable
- Commune de la Crau : Une personne de 71 ans est restée debout à l'accueil pour consulter le dossier....
- Pb de fermeture des mairies le samedi matin (ST MANDRIER LA SEYNE/MER) mais aucune impossibilité ou refus d'accès au registre n'a été soulevé de la part du public.

Remarques de la commission : les permanences se sont déroulées dans le calme, sans aucun incident de nature à porter atteinte au bon déroulement. Les salles, lieux des permanences étaient soit fléchées, soit les personnes y étaient accompagnées. A noter , compte tenu de la mise en place des règles de sécurité, l'obligation de se présenter à l'accueil des différentes mairies.

# 3 - Les Dires, les lettres, les remarques orales

**CARQUEIRANNE** 

LA CRAU

Dires: 7 Lettres: 0 Dires: 10

Remarques orales: 0

Lettres: 3

Remarques orales: 2

**HYERES** 

Dires: 35 SIX FOURS LES PLAGES

Lettres: 4 Dires: 14 Remarques orales: 5 Lettres: 3

Remarques orales: 4

**OLLIOULES** 

Dires: 26 Lettres: 1

Remarques orales:3

LA GARDE

Dires: 30 Lettres: 4

Remarques orales: 5

LE PRADET

Dires: 55 Lettres: 12

Remarques orales: 0

LE REVEST LES EAUX

Dires: 9 Lettres: 2

Remarques orales

SAINT MANDRIER

Dires: 48 Lettres: 6

Remarques orales

Soit un total de:

Dires: 369 Lettres: 138

Remarques orales: 29

LA SEYNE SUR MER

Dires: 41 Lettres: 9

Remarques orales:0

**TOULON** 

Dires: 30 Lettres: 1

Remarques orales: 5

**TOULON TPM** 

Dires: 55 Lettres: 93

Remarques orales: 5

LA VALETTE DU VAR

Dires: 9 Lettres: 0

Remarques orales: 0

On peut considérer que malgré ces chiffres (Dires et Lettres), le PDU a mobilisé peu d'habitants de l'agglomération même si les CIL, Associations diverses représentent un certain nombre d'adhérents.

COMMISSALE FERMANDEZ
COMMISSALE
FINETEUS
TA TOULON
3

#### Les PPA

CARQUEIRANNE: Avis favorable avec remarques

LA CRAU: Avis réputé favorable

HYERES Avis favorable

OLLIOULES: Avis favorable avec remarques LA GARDE Avis favorable avec remarques

LE PRADET : Avis favorable avec remarques ( le tableau récapitulatif de TPM ne le

précise pas)

LE REVEST LES EAUX : Avis favorable SAINT MANDRIER : Avis favorable

SIX FOURS LES PLAGES: Avis réputé favorable

LA SEYNE SUR MER: Avis favorable avec remarques

**TOULON**: Avis favorable

LA VALETTE DU VAR : Avis favorable

SCOT: Avis favorable

DEPARTEMENT : Avis favorable avec remarques ETAT PREFET : Avis favorable avec remarques

ETAT AE: Avis favorable avec remarques

ETAT PREFET MARITIME: Avis favorable avec remarques

ETAT PREFET REGION: Avis réputé favorable

# La commission souhaite connaître les suites données aux remarques formulées par les PPA

## 4 - Les remarques de la commission

Sur la forme du dossier : aucune remarque particulière sur la présentation générale mais nous notons :

- Echelle des cartes souvent trop petite
- Graphiques souvent peu lisibles
- La présentation par kakémonos a permis une approche synthétique du dossier facile d'accès.

Sur le fond du dossier :

A noter que les observations reprennent souvent nos propres remarques « générales », en particulier :

#### Remarques générales

- Pas de réelle passerelle explicative entre PDU 2005 et PDU 2015
- Pas d'explication sur les choix retenus comme mode de transport
- Pas de fiche synthétique par commune
- Chiffres 2008

## Remarques sur le dossier

L'ensemble du dossier d'enquête publique est conforme à la réglementation.

Le PDU lui-même comprend une évaluation environnementale et une annexe « accessibilité ».

Les avis des personnes associées ont été recherchés dans les délais. Les avis recueillis sont rassemblés dans un document aisé à consulter.

Le dossier des pièces complémentaires est complet. Il atteste que l'enquête a été prévue et enclenchée conformément à la règlementation.

S'agissant du projet de PDU

Le résumé non technique est complet et clair.

Le diagnostic D2 prend judicieusement en compte les derniers projets de développement de TPM (page 15 – dernier paragraphe), les futurs générateurs/émetteurs de flux (planche page 15) et les points de congestion observés dans l'agglomération (planche page 30). En parallèle, l'offre de transport présente avec pertinence la réalité de la situation et des évolutions pour l'améliorer.

On peut noter qu'une fois encore le chapitre « transport de marchandises » est le plus négligé. Déjà fixé comme une des priorités du précédent PDU, il n'a enregistré aucun progrès notable pendant les 10 ans de sa mise en œuvre (ref. synthèse du bilan du PDU 2005-2015 — page 12, approuvée par décision du Conseil Communautaire du 12 février 2016). Dans le présent diagnostic, ce point fait l'objet d'un double constat (« les règles d'acheminement des marchandises en villes manquent de visibilité » et « l'accueil des poids lourds dans les zones d'activité est à structurer »), sans donner d'orientation pour améliorer les choses.

Le document Plans d'actions D3 gagnerait à expliquer en préambule qu'il s'agit d'un plan, et qu'en tant que tel, il doit définir les grands principes de la politique publique de mobilité sans aller dans les détails. Il est important d'avertir d'emblée le lecteur que des documents de mise en œuvre viendront charpenter le projet en donnant une véritable substance aux actions décrites.

A cet égard on peut noter que les lignes à haut niveau de service sont tracées sur les différentes planches, sans qu'il soit vraiment possible de savoir quelles voies ou rues elles empruntent, et sans qu'elles soient étudiées dans un des schémas directeurs. Question: pourquoi ne pas lire page 93 « schéma directeur des LHNS et des sites propres ».

Le Plan d'Actions se décline logiquement en orientations et actions. Toutefois il ne permet pas aux habitants d'une commune de bien se rendre compte de ce qui va changer pour eux dans l'offre de transport. Serait-il possible de compléter le document par une fiche par commune synthétisant l'état initial des déplacements et l'évolution des parts modales à l'horizon du PDU?

Il est acquis, comme le précise le Préfet du Var (lettre du 08 juillet 2016 – annexe page 6, 2ème paragraphe), que les caractéristiques du matériel roulant fonctionnant

GISELE FERNANDEZ COMMISSA RE ENQUETEUI

sur les lignes à haut niveau de service seront fixées dans la DUP en cours. A ce stade, le PDU ne doit donc pas privilégier trop explicitement l'option bus. Ainsi ne serait-il pas souhaitable de :

- Doc 3 page 8 colonne droite –ligne 20 : supprimer le mot « bus »
- Doc 3 page 11 colonne gauche 1<sup>er</sup> paragraphe : donner également la vitesse de déplacement d'un tramway
- Doc 3 page 22 légende lire lignes à haut niveau de service ?

L'action 24 prévoit la constitution d'un groupe de travail pour mener des réflexions et dégager des solutions relatives à l'amélioration de la gestion des flux de marchandises. Il n'est pas mentionné parmi les instances de mise en œuvre du PDU (page 92). Ce groupe de travail ne devrait-il pas figurer aux côtés du groupe de travail urbanisme/déplacements qui lui ne traite pas de cette problématique (page 97)?

Le compte de déplacements, document D4, devrait retranscrire fidèlement les données financières du plan d'actions. Ainsi :

- Action 7, page 3, ne sont mentionnés que Europe, Etat, Région, Département comme partenaires
- Action 17, page 4, ligne « partenaires », supprimer SNCF et rajouter ESCOTA

Ne faudrait-il pas expliquer pourquoi l'action n°8 transports interurbains (D3 p. 21) indique un coût de fonctionnement de 8M€/an alors que le financement par le département et la région s'élève à 20M€/an (D4 page 8) ?

L'évaluation environnementale et l'annexe accessibilité n'appellent pas de remarque particulière.

La commission souhaite avoir des réponses et des explications qui lui permettront de mieux formuler son avis définitif

# 5 - Synthèse des demandes

Les grilles analytiques des 12 communes sont jointes à cette synthèse. Les observations et les avis de la commission y sont précisés mais elles seront reprises quant à la forme (numérotation des différents points, éventuelles fautes de frappe... elles ne sont aujourd'hui qu'un outils de travail)

## Point 1: CRITIQUE DU DOSSIER

- Pas de bilan du premier PDU
- Pas une réelle révision
- Manque d'information publicité à minima pas de transmission des remarques par internet pas de réunion publique
- Manque de concertation voire même absence volontaire (CIL non représenté malgré demande écrite...) Non respect des articles L 121414 L121424 du code des transport
- Aucune liaison explicative entre le PDU 2005 et celui mis à l'enquête publique
- Aucune comparaison de scénarios pour les choix retenus
- Pas de fiche synthétique par commune
- Carte illisible
- Diagnostic : chiffres erronés ou dépassés
- Incohérence entre PDU et certains PLU
- Insuffisance des outils de mise en œuvre et de suivi des actions
- Actions trop « générales » et « floues »..
- Le compte de déplacement : peu explicite sur le mode de calcul.
- flux des marchandises : PDU très discret, pas de plateformes logistiques à l'est et à l'ouest...
- Coût des expropriations ?
- Montant des versements des entreprises et quelle utilisation ?
- Adéquation future souhaitée entre PDU et PLU

# Point 2: MANQUE D'AMBITION

- Précipitation pour réaliser ce document sans attendre « la Métropole », sans attendre le SCOT, sans prise en compte réelle des communes limitrophes (la Londe, Cuers..) ce qui a pour conséquences des choix dépassés (TER, lignes SNCF..)
- Les objectifs sont identiques voire même plus faibles que dans le PDU 2005

## Point 3: TRAMWAY

- Abandon du projet sans explication
- Flou sur le mode de transport dissimulant le choix politique d'abandon du Tramway
- Quid du versement transport affecté au tramway?
- Ouid de la DUP?
- Absence de réelle comparaison : coût global, environnement, qualité de transport
- Qui paie les conséquences du changement deschorx, FERN VIDEZ

COMMISSAIRE

7

- Quid des expropriations ?

# Point 4: QUALITES DE L'AIR -E NVIRONNEMENT

- Le PDU s'engage sur des évolutions en matière d'énergie et de rejets de GES sans relevé de la situation actuelle
- Importance du choix des moyens de transport non précisé dans le PDU
- Pas de prise en compte des énergies renouvelables
- Consommation d'énergie : PDU non conforme avec le SRCAE
- PDU : trop général sur les moyens d'atteindre les objectifs de réduction de consommation de carburant et de rejets de GES
- PDU muet sur les moyens de rendre moins polluants les TC
- Pas d'engagement sur le passage, au moins partiel, de véhicules à la motorisation électrique
- Pas d'incitation au co-voiturage
- Pas d'incitation réelle au TC
- Prise en compte COP21
- Pollution due au trafic maritime dans le port de Toulon
- Bruit atteinte au paysage eaux...

Ces quatre premiers points reprennent les remarques des opposants au PDU qui demandent de la part de la commission un avis défavorable. D'autres en font état sans remise en cause du dossier Nous attendons des réponses précises qui nous aideront pour donner notre avis

Les points suivants sont des demandes ponctuelles sans demande d'avis défavorable

## Point 5: LHNS - TCSP-BHNS

- Incompréhension des corridors (problème d'échelle ?) : lignes qui se croisent, priorités ???
- Demande de plus de sites propres
- Demande de prolongement des lignes vers les communes de la couronne
- Discontinuité sur les graphiques
- Bande d'arrêt d'urgence A57 : critiques +++
- Remise en cause du tracé en zone A
- Revoir le terminus au niveau du Bois Sacré

#### Point 6: DEMANDE DE LIGNES NOUVELLES: MODIFICATION DE LIGNES

manque de liaison entre de nombreux centres -villes et quartiers extérieurs : Six

# ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS 2015/2025 TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Rencontre avec Maître d'Ouvrage

Fours Ollioules, Hyères, Le Pradet....

- Manque de coordination entre les lignes et les horaires
- Bateau bus
- Navette maritime
- Navette terrestre

Nous ne listons pas toutes les demandes mais souhaitons connaître la suite que leurs donnera TPM à la lectures des grilles analytiques. Nous souhaitons préciser que souvent, les besoins dépassent l'intérêt privé.

#### Point 7: DEMANDE D'AMELIORATION PONCTUELLES:

- Amplitude (Soir, Week-end..)
- Fréquence
- Arrêt
- Appel Bus
- Bouclage plus pertinent de certains secteurs
- Accroissement démographique à prendre en compte
- Signalisation et amélioration de la voirie, capacité des bus, embouteillages « Avenue 83 » et autres secteurs,

#### Point 8: PISTES CYCLABLES

- Insuffisance des pistes ,
- Dangerosités des bandes cyclables, Manque d'entretien
- Manque de sécurité
- Manque de liaison entre les pistes et surtout manque de signalisation
- Discontinuité
- Absence de VELIB
- Aide insuffisante VAE
- Quid des pistes cyclables en accompagnement des futurs projets routiers
- Accepter le « contre sens » dans certains secteurs
- Permettre de prendre Bus et Bateau avec Vélo (plages arrières)
- Ecole de Vélo
- Communication sur tous les nouveaux itinéraires
- Création d'événements : journée du vélo

#### Point 9: PARKINGS

- Parking vélos sécurisés à prévoir avec services mis à disposition : consignes bagages , point d'eau...
- Parkings relais insuffisants pour incitation au co-voiturage
- Gratuité des parkings pour incitation aux TC
- Limiter les parkings en ville pour limiter les voitures

voitures
GISELE FITTURDEZ
COMMISSATA

- Remise en cause du choix des emplacements des futurs parkings ou des parkings actuels ne répondant plus aux besoins (La Pauline, Gare de Hyères, Espace Marine La Seyne....)
- Parkings relais La Chaberte, Arromanches, la Batie sont trop éloignés des lignes HNS

## Point 10: GRATUITE - TARIFICATION - BILLETTIQUE INTEROPERABLE

- Demande de la gratuité totale des transports pour en facilité l'accès et limiter les voitures
- Demande de tarifs préférentiels (socio-économiques)
- Billets à durée de validité plus grande (problèmes quand retards..)
- Demande de billets interopérables

#### Point 11: CIRCUITS PIETONS

- Trop peu de circuits piétons « confortables » accessibles aux PMR, fléchés, sécurisés...
- Discontinuité importante

#### Point 12: PMR

- Problème des quais souvent trop hauts
- Gênes crées par le mobilier urbain
- Créer des abris-bus pour les PMR et personnes âgées (parfois trop espacés) mais problème : le mobilier urbain peut gêner les PMR.
- Offres TC à améliorer et à adapter pour les PMR et personne âgées.

#### Point 13: LES TER - LES GARES - SNCF

- Trafic des TER Hyérois : problème du passage à niveau de la gare
- Dommage de ne pas avoir prévu le déplacement de la gare de Hyères
- Ligne SNCF/PACA pas prise en compte
- Lignes nouvelles et TER : prévoir une ouverture de la gare de Toulon au Nord
- Ouverture des haltes de l'Escaillon et Ste Musse sans attendre la 3eme ligne
- Correspondance, Fréquence et amplitude des trains à améliorer

#### Point 14: DANGEROSITE DE CERTAINS SECTEURS

- Etat de la voirie, notamment Pont de la Clue, RD18 à ST MANDRIER, et autres...
- Chemin de la Foux

- RD 46

Point 15 : GIENS /PORQUEROLLES – LE GRAND SITE – LE LEVANT PORT CROS

- La mobilité sur le Grand Site à revoir quels que soient les modes de transport
- Départ pour Porquerolles
  - o Multiplier les bus pour acheminer les passagers
  - o Rajouter des bus depuis le parking Arromanches
  - o Contribution du port St Pierre
  - O Douze ports desservent l'Île de Porquerolles : il faut répartir les départs
  - O La gestion du fret pour Porquerolles n'est pas satisfaisante : trop gros tonnages
  - o Il faut une réorganisation de la desserte de Porquerolles
  - Manque de desserte des iles du Levant et Port Cros en dehors de la saison estivale
  - O Il faudrait que la DSP prenne en compte la liaison le Lavandou, Port Cros Le Levant, aménager les horaires dans le cadre de la DSP, aménager les horaires du bus entre Gare, aéroport et départ des bateaux
  - Manque d'une gestion publique des transports sur l'Île du Levant : coût excessif!!

#### Point 16: AEROPORT

- Nécessité d'une desserte BUS via centre Ville Hyères et Toulon,
- Envisager la remise en état de la ligne ferrée
- Améliorer les liaisons

Point 17: PISTES DE SAINT MANDRIER (cyclable et piétons)

Choix à faire entre piste littorale et RD 18

La commission listera tous les points évoqués (cf grille) . Comment seront – ils pris en compte ??

Le travail de synthèse ne peut être exhaustif compte tenu du volume des courriers et des dires à analyser. Il répond aux

GISELE FERNANDEZ COMMISSAIRE EN TOUR

exigences de l'arrêté. Il pourra être complété si nécessaire dans le délai prévu pour la réponse du MO.

GISELE FERNANDEZ
Pour la Commission